

Les parcs nationaux de France acteurs de l'agro-écologie

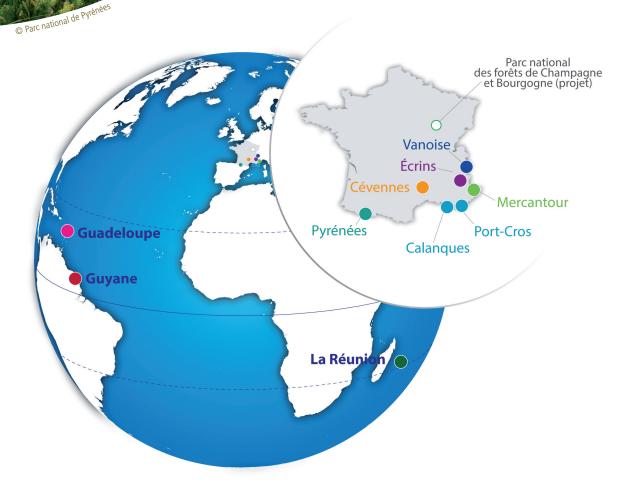


Les parcs nationaux : des territoires de solidarité pour la nature

Les parcs nationaux français sont reconnus par la Nation comme des « territoires de nature », du fait d'une combinaison remarquable entre diversité biologique, dynamique des écosystèmes, activités humaines et paysages.

La charte est le projet de territoire du parc national, traduisant la solidarité écologique entre le « cœur », espace où s'applique une réglementation spécifique de protection, et l'aire d'adhésion, espace de mise en valeur et de développement durable. Issue d'une démarche concertée, la charte est mise en œuvre par l'établissement du parc national et les communes du territoire adhérentes. Elle a une durée de 15 ans.

La diversité des contextes biogéographiques des dix parcs nationaux est à l'origine de la richesse du patrimoine naturel de leur réseau : Alpes, Pyrénées, Méditerranée, Massif central, Mascareignes, Antilles et Amazonie. Les dix parcs nationaux s'étendent sur 54 000 km², soit 8 % du territoire terrestre français (métropole et départements d'outremer).



La biodiversité des parcs nationaux : un héritage diversifié entre nature et agriculture

La biodiversité des parcs nationaux est le fruit d'une longue évolution liée à l'histoire géologique, l'évolution du climat et l'action de l'homme.

- En métropole, l'occupation humaine est ancienne et a abouti à une co-évolution de la nature avec l'agriculture et le pastoralisme. Ces activités ont favorisé les habitats et espèces des milieux ouverts, ainsi qu'une biodiversité domestique, composée de variétés et de races locales, adaptées aux spécificités de leurs territoires. L'héritage culturel lié à ces activités y est important: architecture, savoir-faire, patrimoine rupestre...
- Dans les îles de la Guadeloupe et de La Réunion, la biodiversité est élevée, avec un fort taux d'endémisme à La Réunion. La biodiversité est plus liée à la naturalité des zones volcaniques et forestières peu accessibles. Les espaces agricoles se trouvent majoritairement à l'interface entre les reliefs des volcans et le littoral urbanisé. Ils jouent un rôle essentiel de transition, avec des situations de monoculture ou plus diversifiées en lisière de forêts.

En Guyane, la biodiversité de la forêt amazonienne est très importante. Cette forêt « primaire » est historiquement occupée depuis 7 000 ans par diverses populations, qui pratiquent l'abattis, système itinérant : petites parcelles ouvertes sur la forêt, cultivées quelques années et dont la dynamique s'insère ensuite dans le cycle forestier. Dans certaines zones, la sédentarisation ainsi que l'augmentation de la population induisent des pratiques culturales nouvelles.

Ainsi, la biodiversité que protègent les parcs nationaux comprend des espaces de naturalité mais aussi des milieux résultant d'une lente co-évolution « nature-agriculture ».

Protéger la biodiversité des espaces semi-naturels signifie maintenir et favoriser les activités et pratiques qui y contribuent, en intégrant la nature dans l'activité économique.

La mission de protection rejoint celle de développement durable : ces activités basées sur l'utilisation de la nature doivent être socialement et économiquement viables pour se maintenir.





Les territoires des parcs nationaux

L'agriculture concerne un nombre important d'agriculteurs, une diversité de productions, de milieux et de surfaces. Elle contribue à l'attractivité des parcs nationaux par les paysages, la vie rurale et l'activité économique qu'elle génère.

L'agriculture dans les parcs nationaux et le territoire d'étude du futur Parc national de Champagne-Bourgogne, en quelques chiffres *

- Une Surface Agricole Utile (SAU) totale de près de 340 000 ha, soit 6,3% de la surface des parcs nationaux.
- Plus de 15 000 exploitations agricoles, dont près de 3/4 localisées dans les parcs nationaux ultra-marins (alors que la SAU ne représente que 20% de la SAU des parcs nationaux).
- > Plus de 3 400 exploitations tournées vers l'élevage et situées pour les 2/3 en métropole.
- Plus de 2 000 exploitations tournées vers les cultures fruitières et permanentes et situées pour les 3/4 dans les parcs nationaux ultra-marins.

- > 1 700 exploitations proposant des produits biologiques ou sous-signe de qualité, soit 9,3% des exploitations (contre 3,5% au niveau national).
- > 9 375 exploitations en circuit court (hors vin), soit 51,2% des exploitations (contre 16,2% des exploitations au niveau national).
- > 500 producteurs et plus de 33 000 ha engagés en agriculture biologique (certifiés AB et en conversion), soit près de 9% de la SAU.
- > 159 transformateurs et 61 distributeurs ou importateurs de produits biologiques.
- * données RGA 2010 et Agence Bio 2013 pour les cœurs et aires optimales d'adhésion des parcs nationaux.

PS: les données sont un peu surestimées en raison de l'impossibilité d'avoir les chiffres à l'échelle des sous-communes pour le Parc national de La Réunion.

Les tendances agricoles des dernière décennies en France

On assiste à une diminution du nombre d'agriculteurs, menant des exploitations plus grandes, plus mécanisées et spécialisées. Les parcs nationaux n'échappent pas à cette tendance générale, de façon toutefois moins prononcée que dans le reste du territoire national, à l'inverse de la Guyane, où le nombre d'exploitations agricoles a augmenté.

Cette évolution s'est notamment traduite par une modification de l'utilisation des différents milieux, de leur biodiversité et des paysages : abandon des surfaces peu accessibles, pentues ou non mécanisables, notamment dans les « zones intermédiaires » en montagne, compensé par une intensification sur les zones plates, en vallée ou en estive. L'intensification peut être localement accrue par la diminution et le mitage du foncier agricole avec le développement de l'urbanisation.

D'autre part, l'agriculture biologique, les productions sous signe de qualité et en circuits courts restent plus présentes dans les parcs nationaux qu'au niveau national, traduisant le lien fort de ces agricultures à leurs terroirs et à leurs ressources naturelles, en relation directe avec le consommateur, habitant ou touriste.

Les parcs nationaux, acteurs territoriaux de l'agro-écologie

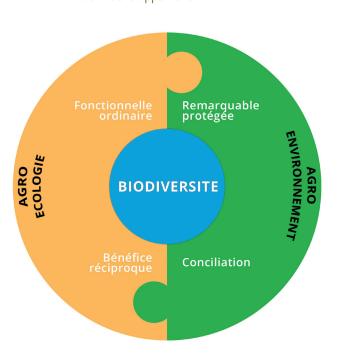
L'agro-écologie?

Le concept d'agro-écologie recouvre des définitions variées. Il renvoie à la fois à une discipline scientifique, à un ensemble de pratiques agricoles et à un mouvement social en réaction à l'intensification de l'agriculture.

L'agro-écologie se base sur deux principes : en accroissant la diversité biologique des agro-écosystèmes et en optimisant les interactions biologiques, on développe des agricultures productives, économes en ressources naturelles, peu dépendantes des intrants et résilientes.

En agro-environnement, on vise à prémunir une biodiversité souvent remarquable d'usages agricoles qui pourraient lui nuire. En agro-écologie, la biodiversité est à la fois un moyen de production et un résultat et elle contribue aux performances économiques des manières de produire.

L'agro-écologie permet ainsi de rapprocher les notions souvent antagonistes de « protection » et de « développement ».



66 L'agriculture de nos territoires est plutôt agro-écologique par rapport à d'autres, même s'il y a

toujours des marges de progrès. 99

66 L'agro-écologie est un mode de production qui s'appuie sur la biodiversité, permet sa régénération, son maintien à tous les niveaux: faune, flore du sol, des parcelles, du paysage global. 99

> Muriel Della Vedova, Chargée de mission agriculture Parc national des Écrins

L'action des parcs nationaux

Les parcs nationaux agissent pour faire reconnaître et favoriser une agriculture :

- ancrée sur les territoires,
- porteuse de pratiques, de produits, de cultures en phase avec la préservation de la biodiversité et de l'environnement,
- diversifiée, résiliente, autonome, rémunératrice, utilisant les ressources naturelles locales en les régénérant,
- contribuant à l'attractivité des territoires et à la qualité de leurs paysages.

Ils interviennent dans trois domaines:

- la connaissance, pour mieux comprendre les relations entre les activités agricoles et les phénomènes
- la diffusion, la formation et la communication,
- l'appui à l'innovation, l'animation, l'incitation à l'évolution des pratiques.

Ils agissent en tant qu'expert, coordinateur territorial ou comme expérimentateur en s'associant aux agriculteurs, aux acteurs agricoles, aux collectivités, à la recherche.

Neuf expériences en agro-écologie dans les parcs nationaux

Nous avons choisi de présenter neuf expériences pour illustrer la diversité des interventions des parcs nationaux dans le domaine de l'agro-écologie, sur la connaissance, la formation, communication ou l'animation. Ce choix a été mené par le groupe agriculture inter-parcs nationaux, à partir du travail de Myrtille Vernier, stagiaire en 2015 à Parcs nationaux de France. Les actions concernent un ou plusieurs parcs nationaux et peuvent être menées à l'échelle d'une inter-communalité, d'une vallée, d'un bassin de vie ou du territoire d'un parc national. Le nombre d'agriculteurs concernés est parfois important car plusieurs actions d'animation, de promotion sont développées ou à l'inverse faible car le dispositif demande des suivis approfondis auprès d'un effectif réduit de volontaires. Enfin, l'expérience peut être en phase de démarrage ou en cours depuis quelques années.

Ces expériences constituent un échantillon des actions que les parcs nationaux souhaitent développer avec les partenaires sur leurs territoires.

Les parcs nationaux se proposent d'être des territoires privilégiés pour accueillir, favoriser et encourager ces nouvelles formes d'agriculture, basées sur des « systèmes locaux d'innovation » dans lesquels les agriculteurs pourront apporter leurs connaissances des contextes locaux, leurs capacités d'observations permanentes et interagir avec les gestionnaires, chercheurs et conseillers.

Légende des pictogrammes



Contexte



Action



Partenariat



Résultats

1 « La biodiversité des lisières » Implantation de lisières étagées et de bandes enherbées en grandes cultures - Projet de Parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne

■ Contexte (3)



Sur le territoire du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, couvert à 47% par des terres cultivées et des prairies, la majorité des parcelles agricoles jouxtent directement la forêt. Or, la recherche a montré que les lisières étagées (arbre - arbuste - herbe) sont plus fonctionnelles et présentent une richesse intra-spécifique, favorisant le rôle de réservoir de biodiversité et les services rendus à la production agricole.

L'action consiste à expérimenter des lisières étagées et des bandes enherbées. C'est un exemple concret d'action agro-écologique, l'agro-écologie constitue un axe important de la charte en élaboration.

■ Action ♣

L'expérimentation a été présentée à des groupes d'agriculteurs. Le nombre de volontaires a été limité. Deux agriculteurs de Haute-Marne ont implanté à l'automne 2015 deux types de bandes enherbées (1 ha de bande pour une parcelle d'une quinzaine d'hectares) sur leurs grandes cultures (colza et orge) :

- > un ourlet forestier de graminées et fleurs sauvages : le choix des semis a été fait avec des naturalistes locaux, afin de s'approcher de la semence sauvage pour restaurer un ourlet naturel. C'est un mélange de 7 variétés, réalisé par un semencier : brise intermédiaire, avoine pubescente, brome dressé, houlque laineuse, sanguisorbe mineure, anthyllis vulnéraire et achillée mille feuilles,
- > une bande intra-parcellaire : mélange spécial pour les auxiliaires de grandes cultures, mélange dit « coccinelle », commercialisé pour les vergers et les cultures maraîchères mais jamais testé en grandes cultures. Ce mélange sera plus fleuri et plus visible à l'intérieur des parcelles.

Le choix des parcelles s'est fait selon des critères de situation, de milieux intéressants existants en bordure de parcelle, d'enjeux paysagers, cynégétiques ou de qualité de l'eau. Sur les bandes, l'agriculteur entretient, fauche tardivement (fin août) et exporte la matière organique.

Le projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne réalise annuellement un suivi de la biodiversité présente sur ces bandes enherbées et dans la parcelle selon quatre protocoles : relevés floristiques, carabes avec le protocole « auximore », papillons en suivant le protocole « OAB » (Observatoire Agricole de la Biodiversité), protocole chauve-souris.



Le Conseil départemental est le partenaire financier : il finance le projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne pour l'animation, le suivi technique et celui de la biodiversité. Il indemnise les agriculteurs (semences et perte de surface productive). Le montant de la subvention totale est de 10 000 € pour trois ans. Le projet de Parc national ambitionne de proposer également l'action en Côte d'Or et de restituer ces informations aux partenaires agricoles. L'un des agriculteurs étant engagé dans un GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental), la diffusion de cette expérimentation

Résultats et enseignements



Cette action crée du lien technique avec les agriculteurs, le conservatoire d'espaces naturels, le lycée agricole de la Barotte venu faire une journée sur les carabes. Elle favorise une émulation sur le territoire. Elle aborde un sujet peu traité à ce jour localement, sur des espaces de transition qui illustrent des enjeux importants pour le projet de Parc national. Le travail sur les infrastructures agro-écologiques (IAE) demande de s'investir sur la durée, il faut pouvoir continuer au delà des 3 années.



L'élevage au contact des forêts tropicales indigènes au Parc national de La Réunion Comment développer des zones d'interface?

■ Contexte (♣)



Les milieux naturels réunionais ont évolué en l'absence totale de mammifères herbivores. La végétation indigène et endémique exceptionnelle est fortement impactée par les ruminants (bovins, caprins, cervidés) qui parcourent certains secteurs: piétinement, abroutissement, transport d'espèces exotiques envahissantes, favorisées par les ouvertures de prairies limitrophes.

Depuis sa création, le Parc national de La Réunion recherche des solutions adaptées pour protéger ces milieux endémiques en luttant contre la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Il accompagne, au cas par cas, les situations de divagation bovine : recherche de foncier alternatif, relocalisation de l'activité sur des espaces naturels déjà secondarisés, appui technique et réglementaire aux éleveurs pour la capture des animaux parfois ensauvagés et la valorisation de la viande, compensation par le développement d'activité éco-touristique.

La résolution de ces conflits d'usage est menée dans le cadre d'une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés : le Parc national anime un groupe technique rassemblant les administrations et collectivités (département et communes), l'ONF (Office National des Forêts), la Chambre d'Agriculture et les filières d'élevage.

■ Action

Le projet « ECOTONE » vise donc à élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement sylvo-pastoral sur un espace en friche d'environ 70 hectares, limitrophe d'une forêt de Bois de couleurs des Hauts en amont située dans le cœur du Parc national et d'une prairie permanente en aval, pour le transformer en une aire de transition gérée. Il s'agit d'expérimenter sur cette grande surface la conversion progressive d'une friche d'espèces exotiques envahissantes en un pâturage qui évolue progressivement vers l'amont en un milieu forestier indigène. Ce terrain d'expérimentation doit permettre de tester des pratiques d'élevage adaptées à la gestion de lisières d'espaces naturels indigènes.

La phase 1 du projet, conduite en 2016, et subventionnée à 70 % par le Parc national, consiste en une étude préalable au défrichement (état 0 et inventaire faune flore), afin de définir les espaces concernés par les différents usages, les espèces indigènes à replanter, les modalités de défrichement à expérimenter, la mise en production des plants des espèces ciblées, les techniques d'implantation de prairie...

La démarche pluri-annuelle engagée permettra de tester différentes pratiques d'élevage : reconquête de friches sans retournement du sol, mise en défens des espaces replantés, comparaison de différents taux de chargement, résultats technico-économiques.





Un partenariat s'est construit en 2015 entre le Parc national de La Réunion et la filière locale bovine viande, notamment avec la SEDAEL (Société d'Étude, de Développement et d'Amélioration de l'Élevage Local), qui souhaite démontrer que la voie de l'agro-écologie, et plus précisément du sylvo-pastoralisme, constitue une voie de développement favorable à l'élevage et à la biodiversité.

Résultats et enseignements



Les résultats attendus du projet ECOTONE devront permettre d'accompagner les éleveurs de l'île dans une meilleure gestion des interfaces entre prairies et forêts, au bénéfice de l'élevage par une augmentation des ressources fourragères et au bénéfice de la biodiversité par une pression adaptée sur les espèces envahissantes.

Le rapprochement entre « naturalistes » et « éleveurs » au sein d'un même projet favorise un dialogue sur le partage des enjeux et l'émergence d'une vision commune, en parallèle de la recherche de solutions techniques adaptées.

66 Ce projet développe une approche nouvelle qui part de la connaissance fine de la qualité écologique du milieu pour organiser l'aménagement pastoral. Les bovins ont un rôle à jouer dans la gestion des lisières et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes >>

Arthur Herbreteau, Chargé de mission agro-environnement au Parc national de La Réunion



3 Alpages sentinelles, un programme de recherche collaboratif

Parcs nationaux des Écrins, de la Vanoise et du Mercantour

Contexte



En 2005, après trois années de sécheresse, le Parc national des Écrins a entamé une réflexion concernant l'impact des aléas climatiques sur les alpages et la manière d'accompagner les éleveurs dans ces évolutions. Le programme d'observation et d'échanges « Alpages sentinelles » a été créé en 2007 pour répondre à ces questionnements. Il s'est ensuite élargi à d'autres territoires du massif alpin, et notamment en 2010 au Parc national de la Vanoise et en 2015 au Parc national du Mercantour.

■ Action

Le programme a pour ambition de suivre les évolutions et interactions entre le climat, les pratiques pastorales, la ressource fourragère et la biodiversité des alpages. Il associe pour cela sur chaque territoire, un réseau d'éleveurs et bergers, de chercheurs et de techniciens. Il concerne aujourd'hui 31 alpages, situés dans les Parcs nationaux des Écrins, de la Vanoise et du Mercantour, dans les parcs naturels régionaux du Vercors, de la Chartreuse, du Lubéron et dans le projet de parc régional du Mont Ventoux.

Le programme comprend un « observatoire participatif », mis en œuvre par les différents acteurs (scientifiques, techniciens des parcs nationaux et régionaux et de partenaires agricoles, éleveurs et bergers) et avant pour objectifs de suivre, de facon concomitante sur l'ensemble des alpages sentinelles, l'évolution :

- du climat (enneigement, pluviométrie, températures),
- de la ressource pastorale (mesures des hauteurs d'herbe) et des pratiques (calendriers de pâturage, effectifs, surfaces utilisées, niveaux de prélèvement en fin d'estive...).
- des exploitations pour identifier d'éventuels changements structurels pouvant influer les pratiques en alpage,
- de la biodiversité floristique (réalisation et répétition de relevés de végétation le long de lignes de lecture fixes).

Le volet opérationnel permet de synthétiser les observations réalisées et les données récoltées dans des outils communs à destination des éleveurs et des techniciens afin de faciliter l'adaptation des pratiques aux changements climatiques. Une journée est également organisée chaque année pour présenter les résultats et les confronter aux observations et ressentis des éleveurs et bergers. Alpages Sentinelles est ainsi un espace de dialogue combinant observations scientifiques dans la durée et stratégie de bilan-retour annuel.

■ Partenaires et gouvernance



Le programme est basé sur un partenariat fort. Sa coordination scientifique et l'animation à l'échelle du massif alpin sont assurées par l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) de Grenoble. D'autres laboratoires sont associés pour la définition des protocoles (Laboratoire d'Écologie Alpine, CNRS, Laboratoire d'Étude des Transferts en Hydrologie et Environnement...). En Vanoise et dans les Écrins, l'animation locale (coordination de la mise en œuvre des différents protocoles, organisation des réunions annuelles, production des documents de synthèse...) est réalisée par ces Parcs nationaux. La mise en œuvre des protocoles liés à la biodiversité, à l'évaluation de la ressource pastorale et l'analyse des données climatiques sont également assurées par les parcs nationaux. A l'échelle des Alpes, des groupes de travail spécifiques, animés par IRSTEA, ont été constitués pour travailler sur les productions communes.

Au sein de ces Parcs nationaux, le réseau est aujourd'hui composé de 18 alpages (rattachés à 25 exploitations): 8 dans les Écrins (13 exploitations), 8 en Vanoise (10 exploitations) et 2 dans le Mercantour rattachés aux exploitations de 2 lycées agricoles. Ces alpages présentent une diversité de situations (bovin lait, bovin viande, ovin / gestion individuelle ou groupement pastoral).

Le programme bénéficie de financements de l'État (FNADT, via le CGET¹) pour une durée de trois ans (2015 - 2017) ainsi que d'un cofinancement européen (FEDER, dans le cadre du POIA²) pour la période 2015 - 2018.

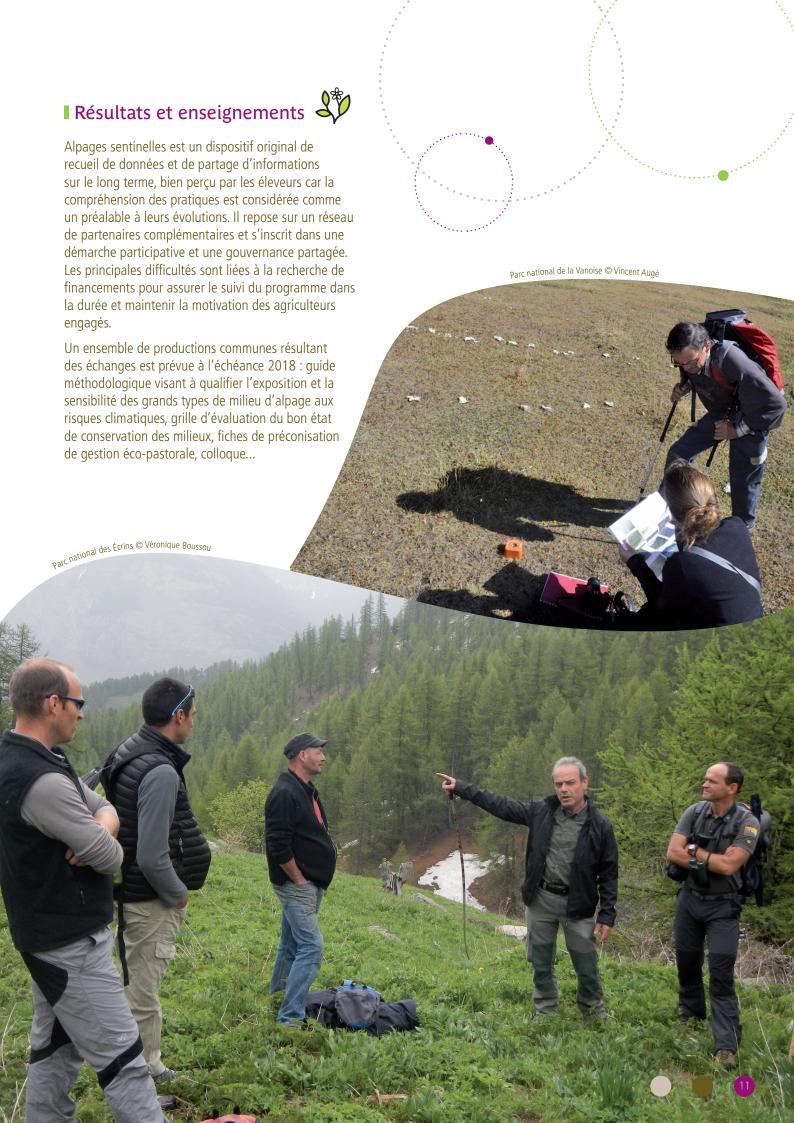
- 1 FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire / CGET : Commissariat Général à l'Egalité des **Territoires**
- 2 FEDER : Fonds Européen de Développement Économique et











4 Double enjeu au Parc amazonien de Guyane Valorisation de l'abattis itinérant et accompagnement en agriculture sédentaire agro-écologique

Contexte



Dans cet immense territoire forestier peu habité et peu accessible, deux systèmes agricoles cohabitent. L'abattis sur brûlis traditionnel itinérant est une parcelle forestière défrichée et cultivée en manioc pendant 2 à 3 ans associé à une grande diversité de cultures destinées à l'auto-consommation. Suite à la croissance des populations dans les bourgs, l'agriculture sédentaire et semi-commerciale se développe petit à petit depuis une dizaine d'années à Maripasoula et Papaïchton.

Action >

Valoriser la fonction agro-écologique de l'abattis sur brûlis

Le Parc national s'est d'abord investi pour suivre et faire connaître la valeur agronomique et écologique de l'abattis sur brûlis. Il a élaboré un observatoire de l'occupation du sol, étudié les enjeux associés à la biodiversité cultivée et produit un film : « la voie de l'abattis ».

Le système vivrier itinérant d'abattis sur brûlis est typiquement agro-écologique. Il n'y a aucun amendement extérieur, la parcelle est plantée en manioc associé à de nombreuses espèces, il permet de nourrir une famille pendant 2 à 3 ans. Mais ensuite, la baisse de fertilité oblige à aller ouvrir une autre parcelle et à laisser la forêt repartir. Ces petites ouvertures s'intègrent dans le cycle forestier : elles jouent un rôle de chablis dans l'immensité de la forêt. 99

Sarah Ayangma, Chargée de mission agriculture, Parc amazonien de Guyane



Un web documentaire du Parc amazonien de Guyane réalisé par Muriel Guaveïa & Karl Joseph. L'abattis sur brûlis joue un rôle primordial dans la vie de nombreuses populations guyanaises. Tout d'abord, il permet de conserver une autonomie alimentaire essentielle dans une zone isolée qui connaît une forte croissance démographique et peu d'opportunités d'emploi. Ensuite, il constitue un lieu de transmission de la culture, un espace dans lequel des savoirs et des savoir-faire précieux sont mis en pratique.

> www.parc-amazonineguyane.fr/ mediatheque/webdocumentaire/



© Parc amazonien de Guyane







Accompagner des agriculteurs en agriculture commerciale sédentaire agro-écologique

Un diagnostic des besoins en formation réalisé par l'IRC-SUPAGRO (Institut des Régions Chaudes) a permis un parcours de formation basé sur des échanges d'expériences et des expérimentations sur des parcelles. Le Parc national a ensuite mis en place un dispositif de soutien aux « micro-projet » visant à former et à mettre à disposition du matériel auprès de porteurs de projet (matériel apicole, broyeur de végétaux, motoculteur, cuve à eau...), financé par des crédits de l'État et le fond européen Leader.

En 2015, dans le cadre de la convention d'application de la charte à Maripasoula, la mairie, le Parc national, le CFPPA (Centre de Formation Professionelle et de Promotion Agricole) et une dizaine de producteurs ont établi un projet de construction d'un atelier collectif de transformation végétale, avec un plan de formation associé (transformation, gestion, vente, commercialisation) et une démarche collective, préalable à la structuration de la filière.

Partenaires et gouvernances

Le Parc national a porté le financement du dispositif micro-projet et le cofinancement du dispositif de professionnalisation Haut Maroni du CFPPA. Il est co-coordinateur du projet agro-transformation et animateur dans l'accompagnement de la démarche collective d'appui à l'agro-transformation. Le Parc national a un rôle clé dans le développement local de la filière agricole.

Résultats et enseignements 🔊



Pour le projet agro-transformation, le diagnostic de territoire préalable aux actions a été déterminant. La mise en relation des acteurs de la filière en amont et en aval reste une difficulté, qui demande davantage de conseil et d'accompagnement techniques pour améliorer l'offre alimentaire locale.



5 « La biodiversité qui se mange et refleurit » Concours prairies fleuries et actions liées - Parcs nationaux de la Vanoise, des Écrins, du Mercantour, des Cévennes, des Pyrénées

Contexte (2)



Le concours des prairies fleuries a été développé à l'échelle nationale en 2010, par Parcs nationaux de France, la fédération des Parcs régionaux, l'INRA et Scopela. Il récompense les éleveurs qui combinent production fourragère et maintien de la biodiversité sur leurs prairies permanentes de fauche ou leurs pâturages. Le concours se réalise à l'échelle de territoires : un jury local d'experts agronomes, écologues, apicoles parcourt les parcelles des éleveurs candidats et observe la végétation, évaluant les propriétés agri-écologiques et la cohérence des usages. Les lauréats locaux candidatent ensuite à l'échelle nationale.

Le dispositif a été testé pendant deux ans avec les parcs (adaptation des fiches de notation, règlement intérieur, gouvernance...), avant de s'ouvrir à d'autres territoires (organisation par des chambres d'agriculture, des collectivités...) et être labellisé « concours général agricole » en 2014. La remise nationale des prix se déroule chaque année lors du Salon de l'Agriculture à Paris. Le concours permet de reconnaître le travail des agriculteurs et leur contribution à l'environnement. Il favorise l'échange entre acteurs, la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et constitue une porte d'entrée pour des actions pédagogiques ou d'innovation territoriale. Depuis six ans, une cinquantaine de territoires et plus de 1 500 agriculteurs y ont participé.

Action A

Les prairies naturelles de fauche et les pâturages constituent des enjeux très importants pour tous les parcs nationaux de montagne en raison de leur richesse écologique, de leur biodiversité et des paysages. Les parcs nationaux y font de nombreux suivis et proposent aux agriculteurs des mesures agroenvironnementales. Le concours permet de faire reconnaître la biodiversité ordinaire liée à l'agriculture et facilite les relations entre acteurs pour mieux agir en faveur de ces milieux et des pratiques associées. Les parcs nationaux participent au concours

depuis 2010 : 6 éleveurs issus de leurs territoires ont été lauréats au niveau national.

L'organisation du concours est une entrée pour développer d'autres actions :

- animations pour contractualiser la MAET « prairie fleurie » (les Pyrénées, les Écrins, le Mercantour et la Vanoise).
- réalisation d'un livre de photos mettant en avant la beauté des prairies fleuries et leur place dans le paysage, des portraits d'éleveurs, des exploitations, pratiques et produits (Parc national de la Vanoise en partenariat avec l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise) 2011 et 2012.
- participation d'élèves au concours local (Lycée de montagne de Valdeblore, Parc national du Mercantour, 2011-2014),
- formation des éleveurs sur les qualités des fourrages des prairies naturelles par le GIE zone verte (Les Écrins, la Vanoise et le Mercantour 2012 à 2015), sur le fonctionnement des sols et la valorisation des effluents (Parc national des Écrins 2014), sur les mécanismes de renouvellement de la flore prairiale par Scopela (Parc national de la Vanoise 2015).



Guide technique pour les agriculteurs, réalisé par le Parc national de la Vanoise et son partenaire l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.











Au fil des ans, les partenariats pour l'organisation locale des concours se sont développés : le Parc national des Écrins avec la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, le Parc national de la Vanoise avec l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise, le Parc national du Mercantour avec le Parc Alpi Marittime pour un concours transfrontalier, le Parc national des Pyrénées avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées.

A l'échelle nationale, un comité national d'organisation, composé d'une vingtaine de membres des secteurs de l'environnement ou de l'agriculture, supervise le concours, mis en œuvre par l'APCA. Le niveau national est financé par différents bailleurs, les deux ministères de l'agriculture et de l'environnement, des partenaires publics et privés. Parcs nationaux de France est financeur et membre actif de ce comité.

Résultats et enseignements

Le concours est en phase de développement national avec une cinquantaine de territoires inscrits en 2016 et la labellisation du concours « jeune » prévue en 2017 (les élèves des lycées forment des jurys juniors).

Les parcs nationaux s'investissent aussi à d'autres échelles (massif pyrénéen ou central) et continuent à transférer leur expérience.

Parc national du Mercantour © L. Carré

Quand on est venu me parler en 2010 de ce concours, j'étais un peu sur la réserve, rien que le nom... Aujourd'hui, convaincu par l'approche, j'ai vu des exploitants fiers d'être reconnus et de leur travail...

Le président de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, Pierre-Yves Motte, préside le jury national du concours depuis 4 ans.



6 « Collections PAtrimoines INSertion » Conduite agro-écologique et valorisation de la collection variétale d'oliviers, de figuiers et de mûriers à Porquerolles -Parc national de Port-Cros

■ Contexte (♣)



L'île de Porquerolles a toujours été cultivée dans les quatre plaines. En 1971, l'État acquiert la plus grande partie de l'île et, à partir de 1975, en confie la gestion au Parc national de Port-Cros. Le Conservatoire botanique de Porquerolles, créé au sein du Parc national, ajoute à sa mission sur la flore sauvage celle de mettre en valeur les terres agricoles pour maintenir des paysages provençaux et en assurer la protection contre les incendies. C'est le début de la plantation des collections variétales composées aujourd'hui d'oliviers (150 variétés et une centaine d'oléastres), figuiers (250 variétés) et mûriers (50 variétés).

Pour améliorer la gestion des collections et du patrimoine en biodiversité variétale, le Parc national a initié un projet ambitieux qui mêle recherche scientifique, valorisation agricole et insertion professionnelle.

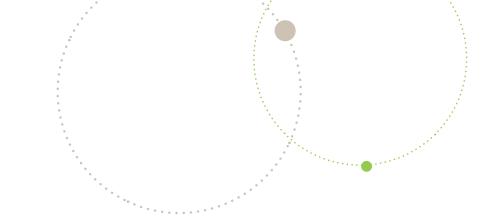
Action A

Le projet COPAINS COllections – PAtrimoine – INSertion comporte plusieurs volets :

- entretien de la collection variétale et renouvellement des variétés : le verger est en phase de conversion à l'agriculture biologique,
- valorisation, diffusion des savoirs auprès du grand public : des visites sont organisées et les connaissances vulgarisées,

- recherche : avec l'INRA, un travail de caractérisation génétique des variétés a été réalisé sur les collections d'oliviers et de figuiers en établissant pour chacune leurs relations avec les centres de domestication et leurs origines. Ces collections permettent d'étudier les capacités de résistance des variétés face aux maladies, aux ravageurs ou au changement climatique. La recherche porte aussi sur la pollinisation et les pratiques agro-écologiques comme la lutte biologique, l'enrichissement du sol en matière organique,
- transformation et commercialisation : plusieurs projets sont à l'étude sur les possibilités de dégager un revenu des vergers,
- social : l'objectif est de former une dizaine de personnes par an, en difficulté d'insertion, venant en priorité des alentours. Ces personnes bénéficient de contrats de 6 mois, de 17h de chantiers hebdomadaires de 3h d'accompagnement.







Le travail d'entretien des collections est progressivement confié à l'association de Sauvegarde des Forêts Varoises, opérateur depuis 1991 de chantiers d'insertion en entretien d'espaces verts et voiries. Le Parc national assure un appui technique pour le suivi des travaux agricoles et la définition des programmes de recherche. L'association a recruté, pour ce projet, un chef d'exploitation agricole.

Le projet est financé par l'État (notamment l'insertion sociale), la région PACA, le Conseil départemental du Var, la communauté d'agglomération de Toulon, le Parc national et des partenaires privés.

Résultats et enseignements



Ce projet témoigne d'un nouvel intérêt pour la biodiversité cultivée. Il présente des volets complémentaires et est évolutif. Le Parc national dispose en grandeur nature d'un espace idéal de test.

Les liens avec les habitants et les agriculteurs sont à développer, dans le cadre d'actions déjà engagées (évaluation de la résistance aux maladies sur les variétés d'oliviers avec les professionnels, essais de transformation et vente de produits, ...). La volonté de diminuer les coûts d'entretien des collections est forte mais demandera du temps. La réussite dépendra de la bonne coordination entre les différents collaborateurs.



7 « Vers un territoire plus « bio » Développement de l'Agriculture Biologique - Parc national des Cévennes

■ Contexte



Le Parc national des Cévennes a une action ancienne auprès des agriculteurs de son territoire et accompagne divers systèmes de productions dont les petites exploitations en circuits courts. Dans sa charte approuvée en 2013, le Parc national a affiché clairement son soutien à l'agriculture biologique et sa volonté d'être un territoire innovant dans le domaine.

■ Action

Il s'agit de « faire du territoire une référence sur l'agriculture biologique » et de construire une culture territoriale bio en faisant converger les actions du Parc national et des partenaires vers cet objectif.

L'étude menée en 2014, associant producteurs, transformateurs et partenaires, a permis de définir un programme d'actions transversales, autour de cinq axes principaux :

- s'approprier et porter la volonté d'aller vers un territoire « plus bio »,
- travailler sur la formation et l'expérimentation en production,
- communiquer auprès des producteurs et des consommateurs,
- faire connaître les dispositifs d'aide à la conversion en bio,
- développer et structurer de véritables filière bio sur le territoire.

Quelques exemples d'actions menées :

Travail sur les filières agricoles

Filière caprine : pour faciliter l'approvisionnement local en fourrage biologique des éleveurs caprins, le Parc national a initié, avec l'appui de Lozère bio et de Civam bio Gard (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), la création d'un collectif d'éleveurs caprins de l'AOP Pélardon et de céréaliers producteurs de fourrage de la plaine du Gard et de l'Hérault, en vue d'une contractualisation entre éleveurs et céréaliers pour garantir les prix et la qualité du fourrage.

Filière châtaigne : pour faire face à la sous-exploitation des châtaigneraies, à la sous-valorisation de la châtaigne vendue en frais et au manque de châtaignes bio pour les transformateurs, le Parc national souhaite accompagner les castanéiculteurs bio et inciter au passage en bio et à l'exploitation de châtaigneraies abandonnées. Un groupe de travail pluridisciplinaire avec des producteurs et transformateurs a été créé et a proposé un travail sur l'innovation alimentaire autour de produits à base de châtaigne, initié avec le CFPPA.

Soutien des acteurs de l'agriculture bio

Le Parc national propose ou accompagne des journées d'information et d'échanges autour de l'agriculture biologique à destination des professionnels, du grand public ou des élus. Il a pour ambition de répondre à la demande en bio, d'intéresser et de donner envie. Ainsi, en avril 2015, « Les ateliers de la bio » ont proposé des ateliers de cuisine et de jardinage au public et ont permis aux élus d'échanger. En partenariat avec l'association Lozère bio, il a également été proposé aux agriculteurs la visite d'une ferme en agriculture biologique.



Le Parc national est initiateur, animateur et coordinateur de ce programme. Plusieurs partenaires l'accompagnent dans la mise en œuvre de cette politique territoriale : Chambre régionale d'agriculture, Sud et Bio, Civam Bio Gard, Lozère Bio, Chambre d'agriculture de Lozère, Nature et Progrès, DRAAF LR (financeur), la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (financeur), Association Territoriale Causses Cévennes, Coopératives agricoles, syndicats de professionnels, CFPPA, SupAgro Florac, Réel 48, Bio-Jour...

Résultats et enseignements 💐



Le Parc national a une légitimité politique pour initier ce projet partenarial et a mis en place les moyens humains nécessaires.



66 Le parc national des Cévennes ne peut porter seul le projet de développement de la bio sur son territoire : il doit s'appuyer sur le réseau territorial, déjà existant. 99

> Christophe Fourcade, Chargé de mission agriculture biologique, Parc national des Cévennes



8 La laine, un coproduit naturel à valoriser localement : promotion des laines de races locales - Parcs nationaux du Mercantour, des Pyrénées et des Cévennes

■ Contexte (4)



En France, seuls la viande et le lait apportent aujourd'hui une plus-value significative aux éleveurs de mouton. Pourtant, jusqu'au 19 ème siècle, la laine constituait l'une des principales richesses. La concurrence internationale et l'arrivée des fibres synthétiques ont fait décliner l'activité et conduit à la décote de la majorité des laines françaises sur le marché mondial (faute de soin apporté lors de la tonte). La laine est souvent considérée comme un sous-produit non rentable alors qu'elle peut avoir diverses utilisations en fonction de sa qualité (habits, tapis, isolation...). Grâce à des artisans passionnés, la plupart des maillons de la filière sont encore présents en France mais l'étape du lavage, réalisée pour l'essentiel à l'étranger, constitue un des freins à la valorisation locale. Les parcs nationaux s'investissent dans cette filière pour redonner de la valeur à la laine, matière première naturelle et locale qui offre des perspectives de développement économique et social.

■ Action →

Plusieurs parcs nationaux ont accompagné des dynamiques collectives autour de la valorisation de la laine :

Le Parc national du Mercantour est intervenu, suite à une étude menée en 2006, en appui à l'Association pour la Promotion du Pastoralisme dans les Alpes Maritimes (APPAM) pour valoriser la laine de trois races de brebis. Cing éleveurs de la vallée de la Roya ont ainsi pu faire fabriquer en Sardaigne différents produits à base de laine de Brigasque (tapis, nappes cardées, fil, feutre). Depuis 2010, l'APPAM a aussi accompagné, en lien avec l'association atelier-laine d'Europe et les entreprises italiennes de Biella, un groupe de 3 éleveurs de Mérinos d'Arles pour produire des pelotes de fil peigné, commercialisées par les éleveurs. Le groupe est aujourd'hui composé de 11 éleveurs et projette de s'agrandir. Enfin, l'APPAM suit, depuis 2012, 6 à 8 éleveurs de brebis Pré-Alpes du Sud et de Mourerous dans la production de fils et de couvertures, mais la dynamique est plus difficile à mettre en place et à faire perdurer.

Le Parc national des Pyrénées apporte son soutien à l'association « Haut Adour Laine Tradition Eco-pastorale Lainerie Artisanale Associative Adaptée » (Halte Laaa), créée en 2010 et qui organise des rencontres transfrontalières entre acteurs de la filière et coordonne la fabrication de produits dans le cadre de projets expérimentaux. Cinq éleveurs de races locales Aure et Campan ont pu valoriser leur laine en chaussettes, grâce à des souscriptions pour la fabrication. L'expérience va être reconduite pour améliorer la rentabilité de l'opération.

En 2016, le Parc national a attribué la nouvelle marque des parcs nationaux *Esprit parc national* à des vêtements en laine locale de races de brebis aure et campan, barégeoise ou tarasconaise, fabriquées par l'entreprise Pyrénées création.



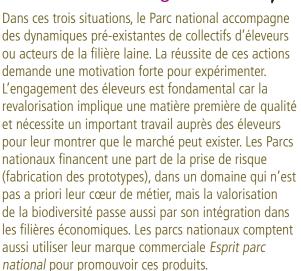






Le Parc national des Cévennes accompagne les éleveurs dans la réappropriation de certaines étapes et la création de valeur ajoutée. Dans le cadre d'un projet porté par la communauté de communes Florac - Sud Lozère et l'association lozérienne pour le développement de l'emploi agricole et rural, un groupe d'éleveurs et d'artisans du fil ou du feutre s'est ainsi réuni pour mettre en commun des initiatives. Le Parc national a animé une journée d'initiation au tri de la laine et réalisé une étude pour évaluer les besoins et proposer des actions collectives (mutualisation de matériels, chantiers de tonte, café tricot, boutique associative...). En 2015, le Parc national a aussi accompagné le groupe « Raïolaine », composé d'une quinzaine d'éleveurs de la race locale rustique Raïole : structuration de chantiers de tonte, formation sur la valorisation, suivi pour la fabrication de prototypes et produits finis, communication sur la dynamique... Les éleveurs proposent depuis l'été 2015 des couettes fabriquées par un professionnel auvergnat.

Résultats et enseignements





Miel, cacao, vanille et café Esprit parc national Valorisation des miels et des produits de cultures agro-forestières tropicales avec la marque des parcs nationaux

Contexte



Parcs nationaux de France et les 10 parcs nationaux ont lancé en juillet 2015 leur marque commerciale *Esprit parc national*. Cette marque est destinée aux acteurs économiques qui s'engagent dans la préservation et la promotion de ces territoires d'exception. Marque collective, *Esprit parc national* est aussi porteuse d'un message de solidarité en privilégiant l'économie locale. Elle concerne des hébergements touristiques, des sorties de découverte de la nature, des objets issus de l'artisanat, des produits agricoles... élaborés en respectant des cahiers des charges communs à tous les parcs nationaux pour une même catégorie d'activité.

Pour les productions agricoles, la marque met à l'honneur les pratiques « agro-écologiques » qui s'appuient sur la nature et son fonctionnement : pastoralisme, agro-foresterie, apiculture, association de cultures et d'élevages, réduction ou absence de pesticides, utilisation de races et variétés locales...

66 On peut parler d'agro-écologie dans le sens où on est sur une culture qui utilise l'écosystème forestier 99

> Philippe Vigier, Technicien développement durable sud Basse Terre, Parc national de la Guadeloupe

■ Action →

Les premiers Règlements d'Usage Catégoriel (RUC) validés pour les produits agricoles ont concerné les miels et produits de la ruche ainsi que les productions issues de cultures agro-forestières. Les cahiers des charges ont été élaborés collectivement par les parcs nationaux, grâce à des échanges avec des représentants professionnels et à la réalisation de tests auprès de producteurs des territoires. En parallèle, différents outils de communication et de partenariat ont été créés. Les parcs nationaux réalisent alors des appels à candidatures et des audits préalables à l'attribution de la marque.

La marque valorise des pratiques en lien avec la nature, alors que peuvent dans certains cas, se développer des modes de productions plus artificialisés (exemple de la vanille sous ombrière). Ainsi, dans les Parcs nationaux de La Réunion, de Guyane et de la Guadeloupe, de nombreuses pratiques agricoles associent l'arbre aux cultures dans les parcelles, qui bénéficient du fonctionnement de milieu forestier tout en le renouvelant. La vanille est une liane qui s'accroche aux supports naturels, le cacaoyer se développe sous ombrage forestier.





Cette marque Esprit parc national est un outil des parcs nationaux. Parcs nationaux de France en est le propriétaire. Il assure la veille et la fiabilité juridique, le cadre technique national et la communication. Les parcs nationaux proposent la marque aux acteurs économiques de leurs territoires, qui s'engagent par contrat pendant trois ans. La marque Esprit parc national permet de développer des liens avec les partenaires agricoles, lors de la rédaction des cahiers des charges, lors d'actions d'animation, de promotion, d'accompagnement des réseaux des margués.

Résultats et enseignements 🗳



Au 30 août 2016, on compte du café, de la vanille et des produits de l'apiculture marqués dont une quarantaine de produits de la ruche (miels, gelée royale, pollen) proposés par 25 apiculteurs dans 7 parcs nationaux (les Écrins, le Mercantour, La Réunion, la Guadeloupe, les Pyrénées, la Vanoise et les Cévennes). La vanille marquée à La Réunion est fournie par 3 producteurs de vanille et commercialisée via la coopérative Provanille.

Cette coopérative différencie une gamme « vanille Esprit parc national» au sein des vanilles de ses adhérents. La mise en œuvre de la marque Esprit parc national permet de créer des dynamiques et des réseaux entre producteurs et entre les producteurs et les parcs nationaux.

En 2016, de nouveaux cahiers des charges agricoles viennent d'être validés : viande d'herbivores issue d'élevage pastoral, fruits et légumes, produits transformés. Les parcs nationaux peuvent donc maintenant attribuer la marque à des jus de fruits, des fruits et légumes frais ou de la viande en caissette. Les premiers vins marqués, notamment avec des viticulteurs du Parc national des Calangues et de Port-Cros devraient voir le jour en 2017 tout comme les fromages et les produits laitiers.





























Parc national de la Vanoise

135 rue du Docteur-Julliand • 73000 Chambéry • www.vanoise-parcnational.fr



Parc national de Port-Cros

Allée du Castel Sainte-Claire • BP 70220 • 83406 Hyères Cedex • www.portcrosparcnational.fr



Parc national des Pyrénées

2 rue du IV septembre • BP 736 • 65007 Tarbes Cedex • www.parc-pyrenees.com



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac • www.cevennes-parcnational.fr



Parc national des Écrins

Domaine de Charance • 05000 Gap • www.ecrins-parcnational.fr



Parc national du Mercantoui

23 rue d'Italie • CS 51316 • 06006 Nice Cedex 1 • www.mercantour.eu



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude • www.guadeloupe-parcnational.fr



Parc amazonien de Guyane

1 rue Lederson • 97354 Rémire-Montjoly • www.parc-guyane.gf



Parc national de La Réunion

258 rue de La République • 97431 Plaine des Palmistes • www.reunion-parcnational.fr



Parc national des Calanques

141 avenue du Prado • Bât A, 3° étage • 13008 Marseille • www.calanques-parcnational.fr



Proiet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

4, ruelle du monument • 21290 Leuglay • www.forets-champagne-bourgogne.fr

Parcs nationaux de France Château de la Valette • 1037 rue Jean-François Breton 34090 Montpellier • www.parcsnationaux.fr



